

Ambassade de France aux Pays-Bas
Service économique régional de La Haye

PAYS-BAS

Résultats du commerce extérieur 2024

Après une reprise du volume de biens et services échangés en 2022 (+28,7 %) et un repli en 2023 (-4,4 %), celui-ci s'est à nouveau légèrement replié en 2024 (-0,9 %), la baisse des échanges de biens (-3,0 %) n'étant pas compensée par la progression des échanges de services (+4,8 %). A la faveur d'une diminution des importations (-3,4 %) plus marquée que celle des exportations (-2,6 %), l'excédent dégagé pour les seuls biens a enregistré un nouveau record historique en 2024 (134 Md€, +1,9 % en g.a.). Malgré le Brexit, la part de l'UE reste prépondérante au sein du commerce extérieur néerlandais, captant 53,8 % des biens échangés. L'Allemagne et la Belgique sont les principaux partenaires commerciaux (premiers excédents, biens uniquement) tandis que les USA restent le 1^{er} client hors-UE devant la Chine et le R-U. La France est le 5^e partenaire (biens uniquement), 6^e fournisseur et 3^e client, et son 2^e excédent bilatéral (32 Md€). L'excédent du commerce extérieur néerlandais est porté par les produits agro-alimentaire, chimiques et les machines.

1. Le commerce extérieur néerlandais connaît un excédent 2024 record malgré un volume d'échange en légère baisse.

1.1. La baisse des échanges de biens n'est pas compensée par la hausse des échanges de services. Avec un **volume de 2 080 Md€ en 2024** (-0,9 % en g.a., +52 % depuis 2020), l'**excédent** d'échanges de biens et de services enregistré avec le reste du monde a **progressé de +0,4 % en g.a. (158 Md€)**.

Pour les **biens uniquement**, le **volume échangé** en 2024 a diminué de -3,0 % en g.a. (1 490 Md€). Sous l'effet d'un ralentissement de la dynamique du commerce mondial (montée du protectionnisme, tensions géopolitiques et commerciales), le volume échangé s'éloigne du record de 2022 (-9,0 %) mais reste néanmoins de 40 % au-dessus de son niveau pré-covid¹. Ce ralentissement, qui s'explique tant par la baisse des exportations (-2,6 % en g.a, 812 Md€) que des importations (-3,4 %, 678 Md€), a permis à l'excédent néerlandais d'atteindre un record de 134 Md€ (+1,9 % en g.a.).

A l'inverse, les **échanges de services** ont progressé de +4,8 % (589 Md€), tirés par les exportations (+4,3 %, 306 Md€) et les importations (+5,4 %, 282 Md€), dégageant un excédent de 24 Md€ (-6,9 % en g.a.).

1.2. Pour mieux appréhender l'« effet Rotterdam » - soit le rôle de plateforme logistique des Pays-Bas pour les flux de marchandises vers l'Europe - le CBS, institut néerlandais de données statistiques nationales, différencie depuis 2023 deux méthodes de comptabilisation du commerce international.

Il distingue celle fondée sur le **changement de propriété** (transfert économique entre entreprises néerlandaises et étrangères) et celle fondée sur le **franchissement des frontières** (flux physiques de biens, sans nécessairement de changement de propriétaire) (cf. annexe 3). L'**effet Rotterdam se manifeste principalement à travers les réexportations**, c'est-à-dire les biens importés aux Pays-Bas, sans transformation notable, puis réexportés (incluant un transfert de propriété temporaire). Bien que leur valeur ajoutée soit faible, ces flux continuent de représenter une **part significative des échanges extérieurs** et leur volume a un **impact notable sur les statistiques commerciales**.

En 2024, les réexportations ont atteint 331 Md€, soit 39 % des exportations totales (-1,0 % en g.a.) (cf. annexe 4). Elles ont compté pour 53,3 % des exportations de biens vers l'UE (162 Md€, -6,2 % en g.a.) et 55,9 % des exportations totales vers la France (31 Md€). Si elles contribuent à l'excédent commercial avec l'UE (162 Md€, -6,2 % en g.a), elles expliquent aussi en partie le déficit commercial avec les pays tiers hors UE (-27 Md€, -32,2 % en g.a.). Malgré les ajustements méthodologiques, l'**effet Rotterdam demeure difficile à mesurer dans son intégralité**, en raison de micro-transformations ou de flux sans transfert de propriété.

2. Les échanges demeurent fortement spécialisés.

2.1. Plus de 50 % des échanges de biens sont des produits alimentaires, des hydrocarbures, des produits chimiques et des appareils électriques et électroniques. Les **exportations néerlandaises** (cf. annexe 5) sont **principalement composées** de denrées alimentaires (13 %), d'**hydrocarbures** (11 %), de

produits manufacturés (10 %), de produits chimiques (9 %) et de machines (8 %, et 12 % avec les machines électriques). Les importations sont également composées d'hydrocarbures (13 %), de produits manufacturés (12 %), de denrées alimentaires (10 %) et de produits chimiques et pharmaceutiques (10%).

Les Pays-Bas sont majoritairement excédentaires dans les composantes de leurs échanges de biens. Leur premier excédent correspond aux produits alimentaires et agroalimentaires (35 Md€), suivi des machines – dont celles électriques depuis 2023 (32 Md€) puis des produits chimiques (21 Md€). Les échanges sont, à l'inverse, structurellement, déficitaires pour les matériels de transport (-7 Md€). En 2024, le poste hydrocarbures est, à l'inverse de la tendance depuis 2015, excédentaire (1 Md€). Cela peut s'expliquer par une baisse des importations (-24 %) plus forte que celle des exportations (-18 %), et plus particulièrement par la baisse des importations d'hydrocarbures en provenance des Etats-Unis (-31,5 %).

2.2. 80 % des échanges de services sont constitués de services aux entreprises, de transports, de Télécommunications, informatique et information (TIC) et liés à l'utilisation de la propriété intellectuelle (PI). En effet, la présence de nombreux sièges sociaux encourage les échanges liés aux services aux entreprises. Ainsi, les exportations néerlandaises de services (cf. annexe 6) sont dominés par des services techniques² (15 %) et les prestations de conseils et management³ (12 %). Les services de TIC comptent également pour 15 % des exportations, les services de transports pour 19 % et ceux liés à la PI pour 14 %. La composition des importations de services néerlandais présente une structure assez similaire. Les services aux entreprises sont la principale composante, avec les prestations de conseils et management comptant pour 21 % et les services techniques pour 13 %. Parmi les autres principales composantes, les Pays-Bas importent des services de transports (19 %), de PI (14 %) et de TIC (11 %).

Parmi les postes d'échanges de services, les services TIC (17 Md€, +13 %) sont le premier excédent des Pays-Bas. De plus, l'excédent traditionnel généré par les services de transport a dépassé son niveau de 2022 (12 Md€, +51 % en g.a.), après avoir connu une baisse en 2023 du au contexte de ralentissement économique. Enfin, le déficit des services de voyages (tourisme) (-1,6 Md€, x5 en g.a.) est reparti à la hausse, après s'être considérablement réduit en 2023, et le déficit des services aux entreprises continue de se creuser, notamment celui des prestations de conseils (-20 Md€, +15 %).

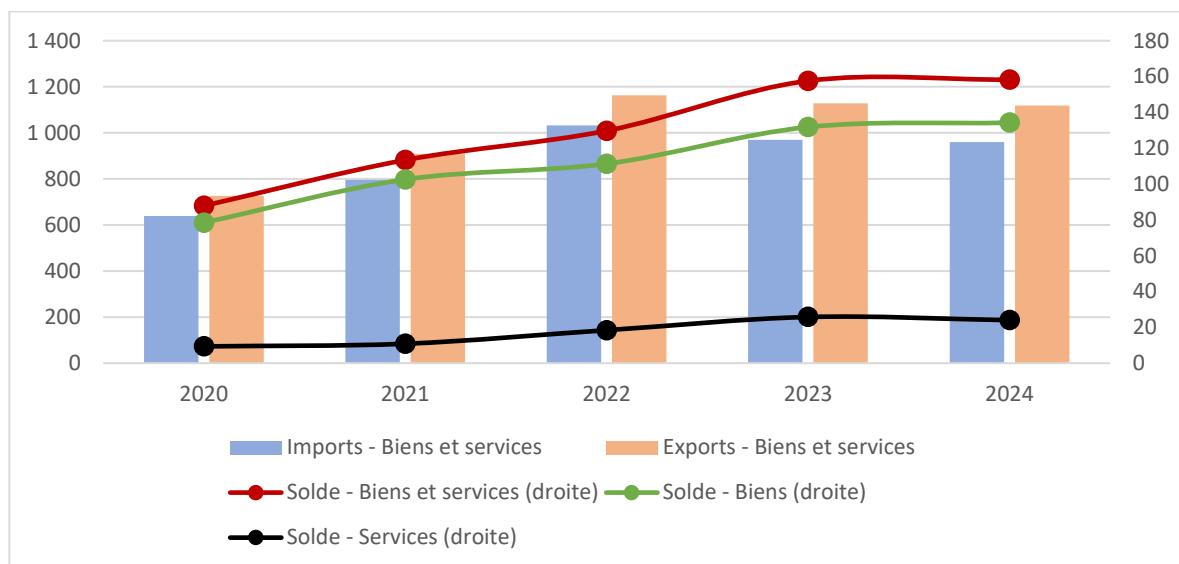
3. L'UE reste le principal partenaire des Pays-Bas, en termes de biens et de services.

3.1 En 2024, les Pays-Bas ont réalisé 54 % de leurs échanges de biens avec l'UE, enregistrant un excédent de 162 Md€ (-6,2 % en g.a.). Bénéficiant de « l'effet Rotterdam » et pays frontaliers, l'Allemagne et la Belgique restent les 1^{er} et 2^e partenaires captant respectivement 18,5 % et 8,8 % des biens échangés (cf. annexe 5). La France se place comme 5^{ème} partenaire (5 %). L'UE absorbait en 2024 59 % des exportations néerlandaises. Les principaux clients des Pays-Bas sont l'Allemagne (19,3 % des exportations totales), la Belgique (9,4 %) et la France (7,0 %), devant les USA (6,5 %) et le R-U (5,9 %). Concernant les importations néerlandaises, 47 % provenaient de l'UE. Les 5 premiers fournisseurs sont l'Allemagne (17,5 %), les US (10,3 %), la Belgique (8,1 %), le R-U (4,1 %) et la Chine (3,7 %). La France se place comme 6^{ème} fournisseur (3,7 %). Le déficit avec les pays hors-UE (-28 Md€) a diminué de 32 % en 2024, en partie expliqué par plusieurs déficits bilatéraux en baisse, notamment pour les pays fournisseurs de matières premières et d'hydrocarbures, au vu des pressions inflationnistes moins fortes. En effet, le déficit bilatéral avec les US s'est réduit (-16 Md€, -38 %) alors qu'il avait fortement augmenté en 2023 (+25 %). Les déficits bilatéraux ont également diminué pour la Norvège (-47 %), la Russie (-92 %) et la Chine (-3 %), faisant de cette dernière le premier déficit devant les US. Enfin, l'excédent traditionnel avec le Royaume-Uni est resté stable (21 Md€) en 2024, après un repli record de -40 % (8 Md€) en 2022, bien que le principal excédent soit celui de l'Allemagne (38 Md€).

2.2. Les échanges de services sont également principalement réalisés au sein de l'UE (52 % pour 304 Md€), enregistrant un excédent traditionnel stable (11 Md€). A l'échelle mondiale, les principaux partenaires de services des Pays-Bas en 2024 sont les USA (14,1 % du total des échanges de services) et l'Allemagne (13,1 %). La France (6,1 %) se place 4^{ème} derrière le R-U et juste devant la Belgique. Parmi les cinq premiers clients (exportations) des Pays-Bas, on retrouve ainsi l'Allemagne (14,3 %), les USA (10,7 %), le R-U (9,9 %), l'Irlande (6,9 %) et la Suisse (5,9 %). Les cinq premiers fournisseurs (importations) sont quant à eux les USA (17,9 %), le R-U (12,9 %), l'Allemagne (11,8 %), l'Irlande (8,2 %) et la France à la 5^e position avec la Belgique (6,3 %). Les Pays-Bas ont réalisé leurs principaux excédents avec la Suisse (12 Md€) et l'Allemagne (10 Md€) et leurs principaux déficits auprès des USA (-17 Md€) et du R-U (-5 Md€). Avec la France, la relation est presque à l'équilibre, les Pays-Bas enregistrant un excédent de de 0,076 Md€.

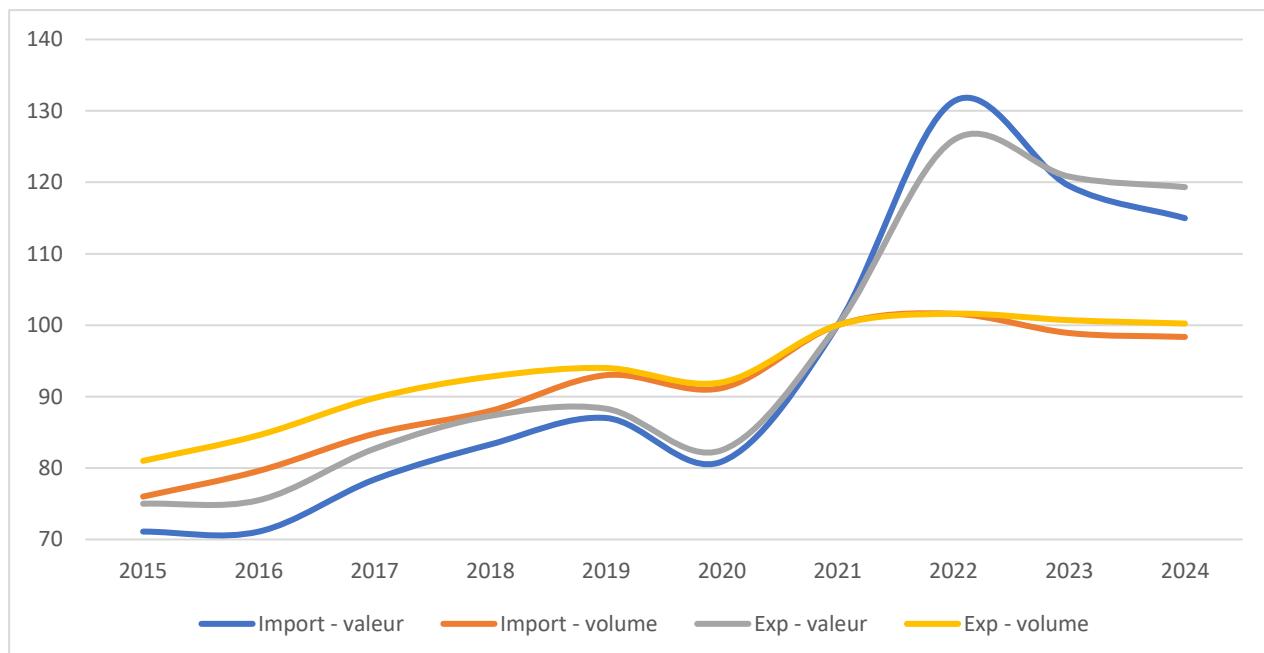
Annexes

Annexe 1 : Evolution annuelle des échanges de biens et services entre 2020 et 2024 (en Md€)



Source : bureau national des statistiques CBS, compilation SER.

Annexe 2 - Evolution annuelle des indices de valeur et volume des exportations et importations de biens (2021 = 100)



Source : CBS, compilation SER.

Annexe 3 : Méthodes de calcul du commerce international et typologie des exportations selon le CBS

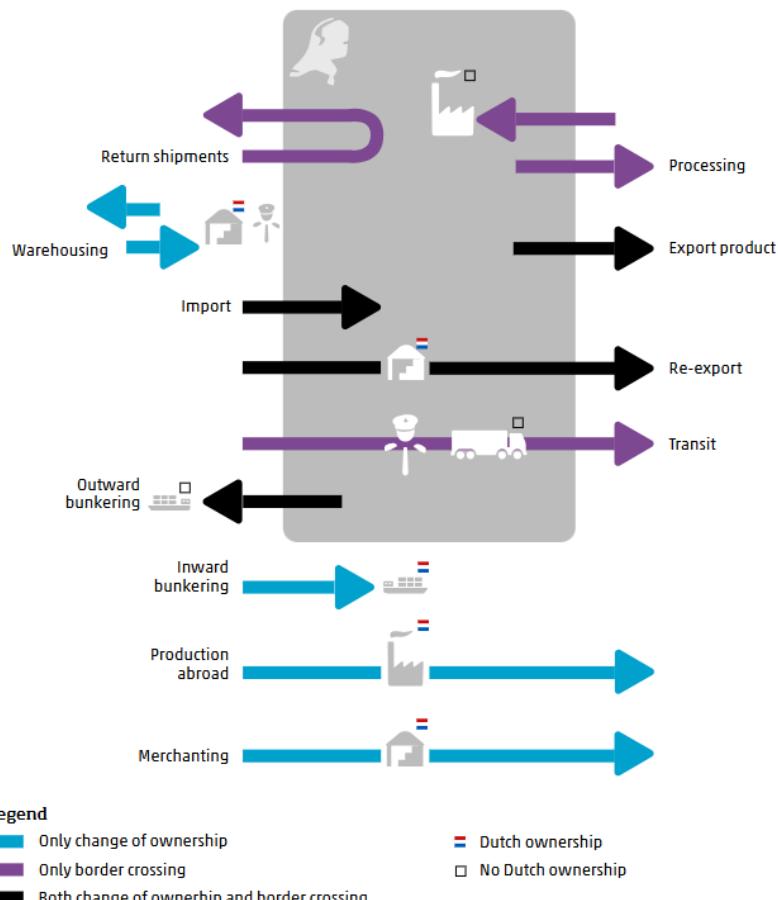
Depuis 2023, le CBS distingue deux approches pour mesurer le commerce extérieur des Pays-Bas :

- **Changement de propriété** : enregistre les transactions dans lesquelles une entreprise néerlandaise acquiert ou cède la propriété économique d'un bien à une entreprise étrangère. Cette méthode reflète mieux la valeur économique réellement créée aux Pays-Bas.
- **Franchissement des frontières** : mesure les flux physiques de biens entrant ou sortant du territoire, quel que soit le propriétaire. Elle est utilisée pour les statistiques douanières.

Le CBS distingue **quatre types d'exportations** :

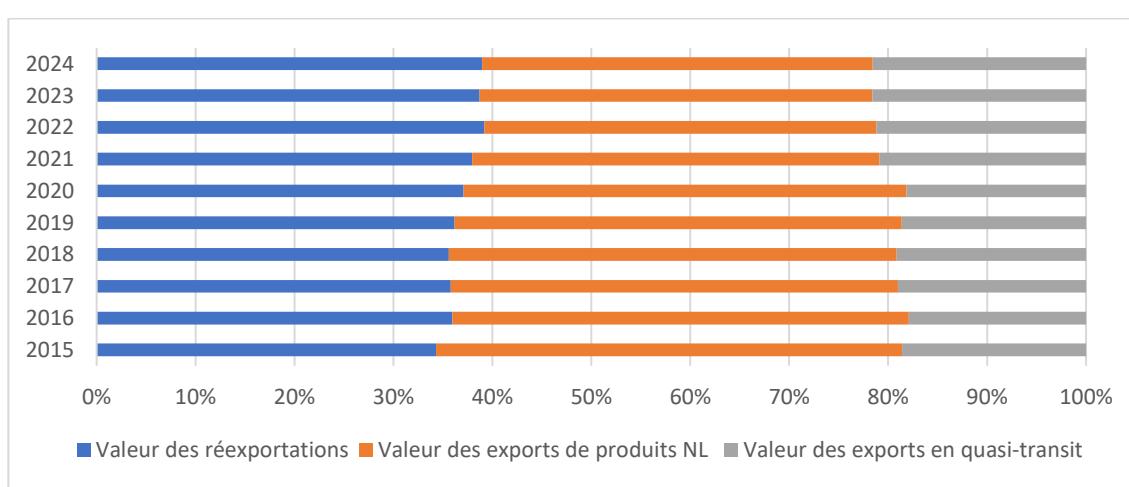
- **Réexportations** : biens importés puis réexportés sans transformation notable, avec transfert temporaire de propriété à une entreprise néerlandaise. Ils génèrent une faible valeur ajoutée, mais pèsent fortement dans les chiffres du commerce extérieur.
- **Quasi-transit** : biens qui traversent physiquement les Pays-Bas dans un état (quasi) identique à celui de l'importation, sans changement de propriété économique.
- **Transformation** : biens importés pour être transformés sur le territoire néerlandais, tout en restant la propriété d'un client étranger ou local.
- **Exportations de produits néerlandais** : biens produits ou manufacturés localement aux Pays-Bas et exportés, représentant la contribution propre de l'économie nationale à l'export.

International trade in goods according to change of ownership and border crossing



Source : CBS

Annexe 4 : Répartition des types d'exportations comptabilisées dans la méthodologie du passage de la frontière (avec prise en compte des quasi-transits)



Source : CBS, compilation SER.

¹ Depuis son changement de méthodologie début 2023 (cf. annexe 4) le CBS révise progressivement ses chiffres du commerce de biens antérieurs. Les flux commerciaux ayant été révisés jusqu'en 2021, les comparaisons avec les années précédentes ne sont pas statistiquement parfaitement exactes. En 2021, les importations sont supérieures à environ 10 Md€ et les exportations supérieures d'environ d'1 Md€ en raison de cette rupture.

² Services commerciaux, technique, dont architecture, services environnementaux, locations etc.

³ Notamment prestation de services juridique, audit, comptabilité, fiscalité, relations publiques, publicité etc.

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique
(adresser les demandes à lahaye@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le service économique de Bruxelles s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.